



COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE

Compte rendu du Conseil Municipal du 4 juin 2019

Séance ouverte à 20 h 30.

Etaient présents : tous les conseillers à l'exception de :

Madame BRUNHOSO présente par pouvoir donné à Monsieur THIEBEAUX

Madame ERBISTI présente par pouvoir donné à Monsieur FORTIER

Madame LEMPEREUR présente par pouvoir donné à Monsieur LESUEUR

Madame MOURLON présente par pouvoir donné à Madame MOLLON

Secrétaire de séance : Monsieur FORTIER.

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Délib 2019-26 Création d'un poste d'Adjoint Administratif

Monsieur le Maire rappelle que le secrétariat est en sous-effectif depuis longtemps et que la secrétaire est obligée de faire des heures supplémentaires au quotidien pour que le travail puisse être fait en temps et en heure.

Cette situation n'est plus tolérable et il faut donc envisager l'embauche d'une troisième secrétaire pour renforcer l'équipe, surtout que Madame HERBIN souhaite reprendre son poste à temps partiel à son retour de congé parental.

La secrétaire actuelle chargée de l'accueil qui la remplace a été embauchée dans le cadre d'un contrat emploi compétence.

Son contrat arrivant à échéance le 2 septembre prochain, il serait judicieux de pérenniser son poste puisqu'elle a donné entière satisfaction dans l'exercice de ses fonctions et qu'elle aura été formée pendant 1 an.

De plus, le fait d'avoir une 3^{ème} secrétaire, va permettre d'élargir l'ouverture au public du secrétariat, c'est-à-dire d'ouvrir le lundi toute la journée tout en conservant 1 samedi matin par mois, ce qui colle beaucoup mieux aux besoins des administrés (de nombreuses professions ne travaillent pas le lundi).

Monsieur le Maire propose donc la création d'un emploi d'Adjoint Administratif, à compter du 3 septembre 2019.

La personne recrutée sera nommée stagiaire pendant un an et son indice de rémunération sera compris entre l'indice Brut 348 et 407 de l'échelle C1 (en fonction de l'échelon de l'agent).

Le Conseil, après en avoir délibéré avec 15 voix pour et 4 abstentions,

- décide de créer un poste d'Adjoint Administratif ;
- de fixer la durée de travail à 35 heures hebdomadaires.
- d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif de l'exercice 2019 ;
- autorise le Maire :

* à effectuer une déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne ;

* à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délib 2019-27 Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Marne

Le centre de gestion a étoffé son offre de médecine préventive et certains services qui étaient optionnels avant, sont désormais inclus dans la cotisation annuelle.

Il faut donc signer la nouvelle convention proposée par le centre de gestion puisque celle à laquelle adhérerait la collectivité est devenue caduque.

Monsieur le Maire propose l'adhésion au service de santé, prévention du centre de gestion de la Marne à compter du 1er juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 3 abstentions,

- décide d'adhérer à compter de ce jour à la prestation médecine préventive du Centre de Gestion,
- autorise le Maire à signer la convention correspondante,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 12, article 6336.

Délib 2019-28
Adhésion au CNAS

L'adhésion au CNAS permettra aux agents de bénéficier de certains avantages et permettra à la collectivité de remplir ses obligations envers ses agents et de coller à la réglementation qui prévoit que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire.

La cotisation annuelle est de 207 € par personne soit pour 8 agents : 1656 €.

Après en avoir délibéré avec 15 voix pour et 4 abstentions et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, le conseil municipal décide :

- 1) de se doter d'une action sociale de qualité et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2019 (cette adhésion sera renouvelée annuellement par tacite reconduction) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.
- 2) de verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant:
Nombre d'agents bénéficiaires actifs x Montant forfaitaire par agent bénéficiaire actif.
- 3) de désigner Mme ERBISTI Sandrine, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu pour représenter la commune au sein du CNAS.
- 4) de faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent pour représenter la commune au sein du CNAS.
- 5) de désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Délib 2019-29
Réexamen du
montant de
l'I.F.S.E. pour
l'année 2019

Vu la délibération 2016-48 instaurant l'IFSE au sein de la collectivité, Considérant qu'un réexamen du montant de l'IFSE doit avoir lieu chaque année, le conseil, après en avoir délibéré, décide, avec 15 voix pour et 4 abstentions, de fixer les mêmes montants plafonds que l'année dernière, à savoir :

Catégorie B

| Groupes | Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétion | Montants plafonds annuels IFSE | Montants plafonds annuels votés par la collectivité |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------|
| B1 | Agents exerçant des fonctions d'encadrement intermédiaire et dont le poste requiert une expertise | 17 480 € | 2000 € |
| B2 | Agents exerçant des fonctions d'encadrement de proximité et dont le poste requiert une expertise | 16 015 € | 1800 € |
| B3 | Agents n'exerçant pas de fonction d'encadrement et/ ou nécessitant une expertise et/ou tenus à des sujétions particulières | 14 650 € | 1600 € |

Catégorie C

| Groupes | Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétion | Montants plafonds annuels IFSE | Montants plafonds annuels votés par la collectivité |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------|
| C1 | Agent exerçant des fonctions d'encadrement de premier niveau et/ou tenus à des sujétions particulières et/ou dont le poste requiert une expertise | 11 340 € | 1438 € |
| C2 | Agents exerçant uniquement des fonctions d'exécution (agents non concernés par le groupe C1) | 10 800 € | 1402 € |

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Délib 2019-30
Demande de
subvention de
l'Association
Départementale
des Anciens Maires
et Adjoint de la
Marne

L'Association Départementale des Anciens Maires et Adjoint de la Marne, nous a sollicité pour la première fois cette année puisqu'elle compte parmi ses membres Monsieur SCRABALAT, ancien Maire et Maire Honoraire de la commune.

Cette association a pour but de regrouper des anciens élus pour :

- entretenir des liens d'amitié,
- susciter des rencontres et des activités culturelles et de loisirs,
- participer éventuellement à des activités sociales et civiques,
- affirmer leur soutien les uns aux autres et défendre leurs intérêts matériels et moraux d'anciens serviteurs de la Nation,
- les tenir informés de l'évolution des collectivités locales,
- étudier les sujets qui conditionnent et engagent notre avenir citoyens responsables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix contre, 1 pour et 5 abstentions, décide de ne pas accorder de subvention à cette association et confirme ainsi le refus qui avait déjà été formulé par la commission finances.

Tirage au sort
des Jurés
d'Assises

Le conseil municipal procède au tirage au sort des 3 jurés d'assise, sur la liste électorale.

Les personnes tirées au sort seront averties individuellement par courrier.

Informations
diverses

⇒ Remerciements des associations pour la subvention communale :

Les associations suivantes ont adressé leurs remerciements en mairie :

A la croisée des jeux

ADMR

Alméa

Association des anciens combattants

Association des Parents d'Elèves

Association des personnes âgées

Association pour la sauvegarde du Patrimoine

Familles rurales

Les Boultrain

Lire et Faire Lire

Prévention routière

Un Boul de Musik

⇒ Remerciements de la directrice de l'école primaire pour la mise à disposition de la salle des fêtes, le mardi, afin que les élèves puissent y pratiquer du sport

⇒ La Pouplie : le test de traction est programmé le 12 juin.

⇒ Fibre optique : les réseaux seront installés d'ici la fin de l'année 2019. Début 2020, les abonnements pourront démarrer.

⇒ le CIP Nord (le département) a été contacté pour la pose de panneaux de signalisation supplémentaires interdisant le passage des plus de 40 tonnes sur le pont de la filature, rue du Pavé. Ils devraient intervenir prochainement.

⇒ Réouverture de la RD 74 entre Boul sur Suipe et Fresne les Reims, prévue le 17 juin.

⇒ Panneau numérique : les fondations pour sa pose seront réalisées la semaine prochaine. Vingt jours de séchage seront nécessaires. Il devrait donc être posé pour la mi-juillet.

⇒ Afin d'augmenter l'amplitude d'ouverture du cimetière, et ainsi de répondre à une demande des administrés, ce sont les adjoints qui le ferment et non plus les agents communaux (heures d'été 9 h / 19h).

- ⇒ La vitesse excessive rue de Saint Etienne est un problème récurrent auquel il devient urgent de remédier surtout que les véhicules garés sur les trottoirs aggravent la situation et rend le passage des piétons délicat.
Le comité « travaux » sera chargé de réfléchir à une solution pour faire ralentir les véhicules (rétrécissement ? Demander aux gendarmes de venir régulièrement ?).
- ⇒ Dix bancs et une table de pique-nique viennent d'être achetés et seront prochainement mis en place dans le village. Les anciens bancs ont tous été rénovés par les agents cet hiver.
- ⇒ Afin de remédier aux problèmes de stationnement devant la boulangerie, il a été évoqué l'éventualité d'apposer une bande jaune au sol. Cette question est à l'étude.
- ⇒ Le point retrait drive en partenariat avec Cora la Neuvilette a démarré ce jour, mardi 4 juin 2019. Les courses sont à retirer dans le hall de la mairie de 16 h à 18 h les mardis et vendredis.
- ⇒ Point sur les travaux :
- un bi couche a été réalisé sur les voiries de la rue des Boulangers et du Chemin de Fresne (réfection de la chaussée).
 - la motorisation du portail des ateliers municipaux a été actée pour coût de 4920 € TTC.
 - le maître d'œuvre a été engagé pour le réaménagement de l'ancienne salle de classe en cabinet médical et le diagnostic amiante a été réalisé : il n'y a pas d'amiante dans ce local.

La séance est levée à 21 heures 30.

